

NOUS MANIFESTERONS MALGRÉ L'ARSENAL RÉPRESSIF

À quelques heures du départ de la manifestation de ce samedi 31 octobre 2026, nous apprenons que le Conseil d'État a désavoué le Tribunal administratif de Paris en annulant sa décision autorisant le départ de la place de la Bastille.

Bien entendu, rien ne nous étonne dans cette décision, prise aux ordres de Nuñez. L'État entend par tous les moyens tenter de broyer le soulèvement en cours ; les médias mainstream sont en boucle pour jouer le service après-vente du gouvernement et défendre les vitrines.

Depuis les premiers blocages de lycées jusqu'à ce jour, le bilan de la répression fait froid dans le dos :

- des milliers de blessé·es et des dizaines de mutilé·es par les armes de la police : grenades de désencerclement, grenades lacrymogènes, lanceurs LBD, etc. ;
- des milliers de garde-à-vue qui pour beaucoup ont débouchées sur des procédures judiciaires en cours où à venir et plus d'une centaine d'incarcérations ;
- une collaboration police – milices d'extrême droite dans certaines villes pour attaquer des manifestant·es ;
- deux manifestants morts à Paris lors du week-end du 17 octobre, dont Christophe M., décédé le samedi aux alentours de 18h sur le boulevard Magenta.

Aujourd'hui, à l'image de la semaine dernière, le ministre de l'intérieur annonce déployer l'armée et les corps d'élite de la police dans plusieurs villes, dont Paris. D'autre part, des interdictions administratives de manifestation ont été délivrées par la police à plusieurs personnes, dont Libre-flot ou encore notre camarade Jérôme Dubœuf de Solidaires Allier (03), avec interdiction de se déplacer et obligation de pointage au commissariat. Ce type d'interdiction individuelles avaient été massivement prises lors du mouvement contre la « loi travail » en 2016.

Pour aller toujours plus loin l'État renouvelle sans cesse son arsenal législatif. À la suite du 17 octobre 2026, les garde-à-vue ont pu être étendues jusqu'à 72h en application de la loi Ripost d'août 2026. Actuellement le parlement est en train d'étudier la loi « casseurs payeurs ». Nous condamnons toutes ces mesures liberticides et sécuritaires.

À travers toute cette agitation répressive déployée par l'État, on peut voir paraître une fébrilité face à la révolte en cours. Nous pensons clairement que nous avons quelque chose à jouer dans les prochaines semaines pour mettre à terre ce gouvernement et entrevoir un autre avenir.

Départ de la manifestation de l'intersyndicale 14h Porte de Bagnolet vers Porte de Charenton

En cas d'arrestation, vous pouvez désigner en garde-à-vue l'une des deux avocates de la Legal Team disponibles pour la manifestation de ce jour : Lisa Giraud (barreau de Paris) ou Damia Taharraoui (barreau de Paris). Si vous assistez à une arrestation ou avez un·e proche arrêté·e, vous pouvez appeler la Legal Team au 07 52 95 71 11